

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION  
CC\_2022\_030****OBJET :****COMMISSION 2 -  
DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE -  
ALIMENTATION****EMPLOI - INSERTION**

*Demande de subvention  
auprès de la Région  
dans le cadre du  
dispositif Evènement  
pour la valorisation de  
l'apprentissage et de  
l'alternance (EVAA)*

**Présents au vote de la  
délibération :**

Titulaires et suppléants  
présents : 36  
Procurations : 14

**Nombre de votants : 50**

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 21 mars 2022, conformément à la loi.

**Présents :**

Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Yves LEFEBVRE, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

Marie CIETERS, procuration à Bernadette SION  
Michel DUPONT, procuration à Luc FOUTRY  
Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER  
José ROUCOU, procuration à Paul DHALLEWYN  
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART  
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER  
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE  
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Vincent PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN  
Gilda GRIVON, procuration à Ludovic ROHART  
Frédéric SZYMCAK, procuration à Michel PIQUET  
Coralie SEILLIER, procuration à Franck SARRE  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

**Absents excusés :**

Marcel PROCUREUR, Michel MAILLARD

**Secrétaire de Séance : Frédéric MINET**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 mars 2022**

*Délibération CC\_2022\_030*

## **COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION**

### **EMPLOI - INSERTION**

#### ***Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif Evènement pour la valorisation de l'apprentissage et de l'alternance (EVAA)***

**Le Conseil Communautaire,**

Considérant le dispositif EVAA mis en place par la Région et visant à encourager les projets en faveur de l'Apprentissage, l'Alternance et les Métiers.

Considérant le souhait de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT de mettre en place le dispositif QUINZAINE DE L'APPRENTISSAGE et le fait que ce dernier soit éligible à la subvention EVAA,

En 2021, les élus du Conseil Communautaire ont exprimé la volonté d'organiser en 2022 un événement dédié à l'alternance et à des actions facilitant l'emploi des jeunes.

Dans l'objectif de préparer cet évènement, des échanges entre le service emploi Pévèle Carembault et les directions des collèges et lycées du territoire ont révélé que, en moyenne, 5 à 10 élèves sur les 12 établissements rencontrés prévoient de poursuivre leur parcours d'apprenants via l'alternance soit entre 60 et 120 jeunes. En parallèle, 41 offres d'emploi en alternance ont été recensées sur le territoire sur 2021.

Par ailleurs, la crise sanitaire a conduit de nombreux habitants du territoire à se questionner sur la reconversion professionnelle et l'accès à la formation, phénomène permettant d'élargir le sujet.

Avec l'aide de ses partenaires (Education nationale, chambres consulaires, acteurs de l'emploi, de la formation, entreprises, parents d'élèves,...), Pévèle Carembault souhaite organiser la première « *Quinzaine de l'apprentissage, de la formation et de la reconversion professionnelle* ». Cet évènement prendra la forme de plusieurs temps forts sur la période du 24 février au 18 juin 2022.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 10 000 euros TTC pour l'ensemble des évènements.

Le projet « *Quinzaine de l'apprentissage, de la formation et de la reconversion professionnelle* » est éligible au dispositif régional EVAA - destiné à financer les évènements locaux visant à promouvoir l'Apprentissage, l'Alternance et les Métiers. La subvention pourra s'élever jusqu'à 50 % de la dépense subventionnable, soit 5 000 euros.

Les projets financés devront participer directement ou en priorité à :

- L'information sur les métiers, les formations et les perspectives d'insertion professionnelle en valorisant la voie de l'apprentissage et de l'alternance, l'alternance étant dans ce cadre définie sur la base d'un contrat de travail.
- Promouvoir les aides (notamment régionales), les services et les dispositifs d'accompagnement des apprentis ainsi que le rapprochement des entreprises et des candidats à l'apprentissage et à l'alternance.

Le programme d'action, le budget prévisionnel ainsi que le courrier d'engagement figurent en annexe de la présente délibération.

La Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture a émis un avis favorable lors de sa séance du 11 janvier 2022.

Où l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS) :**

- *De lancer l'opération la Quinzaine de l'Apprentissage, de la Formation et de la reconversion professionnelle,*
- *D'engager un budget prévisionnel global de 10 000 euros pour cette opération,*
- *De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif EVAA, afin d'obtenir un financement de 50 % sur cette opération,*
- *D'autoriser son Président à signer tout document afférent à ce dossier.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Luc FOUTIER



Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID : 059-200041960-20220328-CC\_2022\_030-DE